MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MEL501

Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
003481000013	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS Baltorpbakken 10 Adresse:

Code postal: 2750 Ville: Ballerup **DANEMARK** Pays:

E-mail: sales@mouldpro.com Téléphone: +45 70 20 31 31 Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222 Aerosol 1;H229 Skin Irrit. 2;H315 Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur. Provoque une irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes

concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane;

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Déclarations de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB. Contient au moins une substance considérée comme un perturbateur endocrinien.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	30 -< 60 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
Hydrocarbures en C6- C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane	921-024-6 01-2119475514-35	10 -< 25 %	3	Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Aquatic Chronic 2;H411
n-Hexane	110-54-3 203-777-6	< 1 %	3	Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Repr. 2;H361f STOT RE 2;H373 Aquatic Chronic 2;H411
Xylène	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	< 1 %	3	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4;H332 STOT SE 3;H335 STOT RE 2;H373
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4	< 1 %	3	Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Acute Tox. 4;H332 STOT RE 2;H373 Aquatic Chronic 3;H412
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	< 1 %		Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

^{3 =} H304 n'est pas applicable du fait de l'utilisation d'aérosols.

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter

un médecin en cas de malaise persistant.

Contact cutané: Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. Laver

la peau à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que

l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Brûlures: Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas

brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage

jusqu'à l'arrivée du médecin.

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation de l'oeil. Irrite les muqueuses de la bouche et du canal intestinal. Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé. Peut être absorbé par la peau et donner les mêmes symptômes que pour l'inhalation. Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction

inappropriés:

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution

contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Mettre des gants.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme

EN 368, type 3, est recommandé.

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Ne pas stocker avec: Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m³	fibre/cm3	Remarques	Observations
butane	VLEP-8h	800	1900			
n-heptane	VLEP CT	500	2085			
n-heptane	VLEP-8h	400	1668			
xylène	VLEP CT	100	442			*
xylène	VLEP-8h	50	221			*
éthylbenzène	VLEP CT	100	442			*
éthylbenzène	VLEP-8h	20	88,4			*
n-hexane	VLEP-8h	20	72			R2
2,6-Di-tert-butyl- p-crésol	VLEP-8h		10			

^{* =} Risque de pénétration percutanée

Méthodes de mesure:

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 2

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arreté du 3 mai 2021).

PNEC

Xylène, cas-no 1330-20-	/			
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,327 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,327 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	6,58 mg/l			
PNEC sediment (eau douce)	12,46 mg/kg			
PNEC sediment (eau de mer)	12,46 mg/kg			
PNEC soil (sol)	2,31 mg/kg			
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol,	cas-no 128-37-0			
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
	Valcui	racteur d'évaluation	Wethode a extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	2 2 2	racteur d evaluation	Methode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce) PNEC aqua (eau de mer)	2 2 2	racieur u evaluation	Methode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau de	0,199 μg/l 0,02 μg/l	racieul d evaluation	metrode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau de mer) PNEC STP (installations de traitement des eaux	0,199 μg/l 0,02 μg/l	Pacieur d'évaluation	metrode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau de mer) PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) PNEC sediment (eau	0,199 µg/l 0,02 µg/l 0,17 mg/l	Pacieur d'évaluation		Note
PNEC aqua (eau de mer) PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) PNEC sediment (eau douce) PNEC sediment (eau de	0,199 μg/l 0,02 μg/l 0,17 mg/l 99,6 μg/kg dw	racieul d evaluation		Note

PNEC oral (aliments)

8,33 mg/kg

DNEL - travailleur	DNEL - travailleurs				
Hydrocarbures en C6	6-C7, n-alcanes, isoal	canes, cycliques, <5%	6 de n-hexane, EC-no	921-024-6	
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	2035 mg/m³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)					
Xylène, cas-no 1330-	-20-7				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	77 mg/m³				

MEL501

Date de révision: 14/02/2022 Version: 1.3.0 Remplace la date: 24/01/2021

Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aigüe/à court terme – effets systémiques)	289 mg/m³			
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aigüe/à court terme – effets locaux)	289 mg/m³			
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)				
2.6 Di tort butul p grégol, gag no 129.27 D				

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol, cas-no 128-37-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	3,5 mg/m³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)					

DNEL - ensemble	DNEL - ensemble de la population				
Hydrocarbures en Co	6-C7, n-alcanes, isoal	canes, cycliques, <5%	6 de n-hexane, EC-no	921-024-6	
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	608 mg/m³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	, ,				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	699 mg/kg bw/day				
Xylène, cas-no 1330	Xylène, cas-no 1330-20-7				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact	Note

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	14,8 mg/m³				

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022 Version: 1.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)			
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	1,6 mg/kg bw/day		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol, cas-no 128-37-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	0,86 mg/m³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)					

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Butylcaoutchouc. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:

Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)): Non exigé. Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)): Porter un appareil de protection respiratoire. Type de filtre: A.

La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

protection de l'environnement:

Contrôles d'exposition liés à la S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	•
Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Aucune donnée
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-402 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

1,4 - 10,9 vol%	(LPG)
Aucune donnée	
-104 °C	(LPG)
365 °C	(LPG)
Aucune donnée	
590 - 1760 kPa	(LPG)
Aucune donnée	
	Aucune donnée -104 °C 365 °C Aucune donnée

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants. Le produit s'enflamme en contact avec la chaleur ou une étincelle, par exemple.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une

pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et

la gorge.

Toxicité aiguë - par voie

cutanée:

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

MFI 501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Toxicité aiguë - par inhalation: : Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut graves/irritation oculaire:

provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilité respiratoire et

cutanée:

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules

germinales:

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

L'inhalation de vapeurs/brouillard d'aérosol peut provoquer une irritation des voies aériennes supérieures. En cas d'ingestion, peut irriter les mugueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Peut être absorbé par la peau et provoquer des symptômes de vertige ou des maux de tête.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une

inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des

lésions au niveau du système nerveux central.

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Le Danger par aspiration:

produit peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation du produit atomisé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Contient au moins une substance considérée comme un perturbateur endocrinien.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles. Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

12.7. Autres effets néfastes

Composant organique volatile (COV). Potentiel de formation photochimique d'ozone.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. Catégorie de déchet:

12 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés

par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

1950

AÉROSOLS

14.5. Dangers pour

14.4. Groupe d'emballage:

l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger

environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour 2.1

le transport:

Etiquette(s) de danger: 2.1

Numéro d'identification du

danger:

Code de restriction tunnel:

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

1950

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

AEROSOLS

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole:

poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour 2.1

le transport:

Etiquette(s) de danger: Transport en bateaux-citernes:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

1950

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de

AEROSOLS

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour 2.1 le transport:

Nom(s) de la ou des substances présentant un

danger pour l'environnement:

Etiquette(s) de danger: 2.1

EmS: F-D, S-U **IMDG** Code segregation

group:

- Aucun -

Copyright © 1995 - 2022 DGOffice B.V., www.DGOffice.net

10 / 12

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.4. Groupe d'emballage:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole:

poisson et arbre).

14.3. Classe(s) de danger pour 2.1

le transport:

Etiquette(s) de danger: 2.7

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de

moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce

produit.

DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150

(net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par:

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Total a valuation as it seeming similing as				
No d'enregistrement REACH	Nom de la substance			
01-2119475514-35	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane			
01-2119488216-32	Xylène			
01-2119555270-46	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol			

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	14/02/2022	Bureau Veritas HSE - DOL	3,8,9,11,12,16
1.2.0	24/01/2021	Bureua Veritas HSE - DOL	3,7-10,14,16

Abréviations: DNEL: Derived No Effect Level

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic PNEC: Predicted No Effect Concentration STOT: Specific Target Organ Toxicity

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne

s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa

dernière version.

MEL501

Remplace la date: 24/01/2021 Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S

Adresse: Oldenborggade 25-31

Code postal: 7000

Ville: Fredericia

Pays: DANEMARK

E-mail: infohse@dk.bureauveritas.com

Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Pays: FR